

Régime enregistré d'épargne-études (REEE)

Un REEE est un instrument d'épargne avec imposition différée qui a été créé par le gouvernement fédéral afin d'encourager les Canadiens à épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants. Le REEE est conçu pour vous aider, vous et vos enfants, à vous préparer à la hausse inévitable du coût des études postsecondaires, en offrant un potentiel de croissance accrue et de meilleurs avantages fiscaux qu'un régime d'épargne non enregistré.

1 | UNE VALEUR AJOUTÉE GRÂCE AUX INCITATIFS GOUVERNEMENTAUX À L'ÉPARGNE-ÉTUDES¹

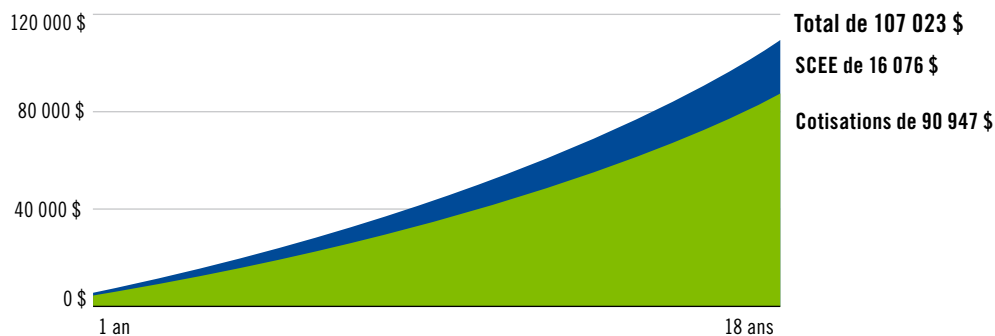
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)	<ul style="list-style-type: none"> • La SCEE de base donne droit à l'équivalent de 20 cents sur chaque dollar versé dans le REEE de l'enfant, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ en cotisations annuelles. • Les droits inutilisés au titre de la SCEE de base peuvent être reportés à une année ultérieure. • Les familles à faible revenu peuvent recevoir la SCEE supplémentaire correspondant à 10 % ou à 20 % des premiers 500 \$ de cotisations annuelles.
Bon d'études canadien (BEC)	<ul style="list-style-type: none"> • Le BEC est une somme de 500 \$ accordée pour chaque enfant admissible né après 2003 dans une famille qui reçoit le Supplément de la prestation fiscale canadienne pour enfants. (Aucune cotisation à un REEE n'est exigée.) • De plus, l'enfant pourrait obtenir 100 \$ par année jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 15 ans.
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)	<ul style="list-style-type: none"> • L'IQEE est une somme correspondant à 10 % des cotisations nettes versées dans l'année, jusqu'à concurrence de 250 \$, payable aux résidents du Québec qui sont bénéficiaires d'un REEE. Les bénéficiaires admissibles peuvent recevoir des crédits supplémentaires.

2 | UNE CROISSANCE DES PLACEMENTS À L'ABRI DE L'IMPÔT

Les placements du REEE – notamment les gains en capital, les dividendes et les intérêts – fructifient en franchise d'impôt. Les retraits de fonds effectués par le bénéficiaire du REEE devenu étudiant profitent d'un traitement fiscal nettement avantageux, puisque sa fourchette d'imposition est probablement moins élevée.

Comme le montre le graphique ci-dessous, la valeur cumulée à l'abri de l'impôt des cotisations versées dans un REEE s'établit à 90 947 \$², à laquelle s'ajoute un montant additionnel de la SCEE de 16 076 \$³, pour une valeur totale de 107 023 \$. Un placement non enregistré pourrait valoir jusqu'à 78 566 \$², et les retraits entraîner une augmentation du taux d'imposition sur le revenu du titulaire du régime.

Valeur du placement



3 | OPTIONS POUR L'ACTIF DU REEE SI L'ENFANT NE FAIT PAS D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Si le bénéficiaire choisit de ne pas faire d'études postsecondaires, il est possible de désigner un nouveau bénéficiaire ou de transférer l'actif du REEE à un autre bénéficiaire, comme un frère ou une sœur. Une autre solution s'offre à vous : le retrait exempt d'impôt des cotisations versées au REEE. Les sommes versées au titre des incitatifs à l'épargne-études seront remboursées au gouvernement et tout revenu produit dans le régime pourra être offert en don à un établissement d'enseignement admissible ou retiré ou transféré à un REER, si certaines conditions sont réunies.

L'avantage du REEE de Placements Franklin Templeton

SAVOIR-FAIRE. Nous travaillons de concert avec des conseillers en placement et des parents, grands-parents et familles depuis la création du REEE. Grâce à notre expérience dans le secteur complexe des REEE, vous avez l'assurance de recevoir des relevés clairs et de prendre part à un processus simplifié de retrait du REEE pour les étudiants.

DIVERSIFICATION. Notre vaste gamme de fonds et de portefeuilles vous permet, à vous et votre conseiller, d'adapter des solutions à vos objectifs et à votre tolérance au risque.

CHOIX. Chez Placements Franklin Templeton, vous pouvez investir dans un REEE individuel ou familial.



RÉGIME INDIVIDUEL

Bénéficiaire unique

Aucun lien de parenté avec le souscripteur n'est exigé

Aucune limite d'âge pour le bénéficiaire désigné n'est imposée

RÉGIME FAMILIAL

Plusieurs bénéficiaires

Lien de sang ou d'adoption entre le souscripteur et les bénéficiaires exigé

Âge maximal de 21 ans pour les bénéficiaires désignés

ÉTABLIR UN REEE FRANKLIN TEMPLETON, RIEN DE PLUS FACILE

N'attendez plus et parlez à votre conseiller en placement pour établir votre REEE auprès de Placements Franklin Templeton ou consultez le <https://www.franklintempleton.ca/fr-ca/public/investor-education/education-savings> :

- 1 | Obtenez un numéro d'assurance sociale⁴ pour chaque bénéficiaire pour vous assurer que le régime puisse être enregistré auprès du gouvernement.
- 2 | Remplissez le formulaire de demande de REEE Franklin Templeton avec votre conseiller en placement afin de sélectionner le type de régime et les solutions de placement qui vous conviennent, à vous et votre famille.
- 3 | Demandez à votre conseiller en placement quels sont les critères d'admissibilité aux incitatifs à l'épargne-études offerts par les gouvernements fédéral et provinciaux pour les titulaires de REEE.

Une fois que le compte a été établi, votre conseiller travaillera en étroite collaboration avec vous afin de planifier le montant de vos cotisations REEE, de regrouper les comptes REEE existants que vous avez, le cas échéant, et d'envisager des solutions complémentaires, comme le compte d'épargne libre d'impôt ou un compte en fiducie, qui répondront à vos objectifs d'épargne-études.

DONNER UN CADEAU QUI DURE TOUTE LA VIE

Les chèques-cadeaux de Placements Franklin Templeton sont une belle façon de donner une longueur d'avance à vos enfants pour leur épargne-études. En plus d'un placement choisi parmi une vaste gamme de fonds et de portefeuilles, vos enfants recevront un document personnalisé qui leur rappellera votre importante contribution à leur avenir. Pour en savoir plus, communiquez avec notre Service à la clientèle, au **1 800 897-7281**.

¹ Selon votre province de résidence, vous pourriez être admissible à recevoir d'autres crédits pour votre REEE.

² L'exemple ci-dessus est théorique et n'est présenté qu'à des fins d'illustration. Il suppose une cotisation annuelle de 2 500 \$ versée pendant 18 ans dans un REEE et dans un compte non enregistré, ainsi qu'un taux marginal d'imposition de 40 % et un taux de rendement de 7,0 %. Le taux de rendement indiqué ne représente le rendement, réel ou futur, d'aucun produit de Placements Franklin Templeton.

³ L'exemple suppose un placement annuel de 2 500 \$, investi pendant 18 ans à un taux de 7 %*. La SCEE de base maximale à vie de 7 200 \$ procure une somme additionnelle de 16 076 \$.

⁴ Un compte ne peut être établi sans le numéro d'assurance sociale de chacun des bénéficiaires. Consultez le site du gouvernement du Canada pour obtenir le formulaire de demande, à l'adresse www.servicecanada.gc.ca.



Placements Franklin Templeton
5000, rue Yonge, bureau 900
Toronto (Ontario) M2N 0A7
Tél. : 1 800 897-7281
franklintempleton.ca